

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 443

18 février 2015

SOMMAIRE

AJ Promotions S.A.	21230	The United Property Group S.à r.l.	21264
AltaLux Italy S.à r.l.	21224	Tiepolo Sicav	21223
Artois Investment S.A.	21234	Totales	21223
Bellevue Real Estate Development S.A.	21225	Trade Immo S.à r.l.	21220
Brasa Investments S.A.	21243	Transalliance Europe	21223
Carcajou Holdings S.A. SPF	21224	Tulsi Sàrl	21221
Careland Luxco 2 S.à r.l.	21258	Um Schloss S.A.	21222
Cartom S.à r.l.	21264	Um Schloss S.A.	21222
Clear S.A.	21257	Um Schloss S.A.	21223
Concept & Sales s.à r.l.	21263	Vahina	21220
Delta Hydrocarbons S.A.	21255	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.	21218
Digital Services XL 2 S.C.Sp.	21225	Van Genechten Packaging International	21222
DJ Manhattan Luxco S.à r.l.	21227	Vap Restaurants S.A.	21220
EIC Luxembourg Sàrl	21234	Vap Restaurants S.A.	21218
Elenberg S.A.	21219	Versailles International S.à r.l.	21222
EQT Fund Management S.à r.l.	21219	VFA Capital Investments S.A.	21221
Esteticar Luxembourg s.à r.l.	21253	VF Sourcing Latin America S.à r.l.	21224
Fountainhead S.à r.l.	21231	Vista International Partners S.A.	21221
Innov'ICTion Sàrl	21259	Walnut Investments S.à r.l.	21218
Lagor Investments S.A.	21262	Wefi S.A.	21221
M.B.&A. s.à r.l.	21226	White Fleet II	21218
Nicinvest S.A.	21234	White Fleet III	21220
NYLCAP Mezzanine III 2012 Luxco S.à r.l.	21261	White Ice Ventures Limited	21218
Optimax International S.A.	21233	Willii A.G.	21219
Quantum Associates S.A.	21234	Xpert automation S.à r.l.	21219

Walnut Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.308.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015010316/10.

(150011541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010283/10.

(150011735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

White Ice Ventures Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015010310/11.

(150011039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015010292/11.

(150011485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

White Fleet II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.203.

Le conseil d'administration a coopté, jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015, M. Jonathan Elliott domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme membre du conseil d'administration au 1^{er} janvier 2015, en remplacement de M. Eduard von Kymmel, membre démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015010308/12.

(150011548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Willii A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 76.301.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015010320/9.
(150010933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Xpert automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 151.612.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015010325/9.
(150011049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Elenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.771.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 06 janvier 2015

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 18 rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009691/13.

(150011384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

EQT Fund Management S.à r.l., Fonds Commun de Placement.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 167.972.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 janvier 2015

En date du 13 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Jason Howard, né le 23 mai 1971 à Oxford, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 15, Golden Square, W1F 9JG Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Csaba Horvath
- Monsieur Stefan Arne Gustaf Holmér
- Monsieur Karl Heinz Horrer
- Monsieur Jason Howard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

EQT Fund Management S.à r.l.

Signature

Attorney in fact

Référence de publication: 2015009700/23.

(150010943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Trade Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 25, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 162.734.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRADE IMMO S.à r.l.

Référence de publication: 2015010271/10.

(150011487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

White Fleet III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.204.

Le conseil d'administration a coopté, jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015, M. Jonathan Elliott domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme membre du conseil d'administration au 1^{er} janvier 2015, en remplacement de M. Eduard von Kymmel, membre démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015010309/12.

(150011288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de VAP RESTAURANTS S.A. tenue extraordinairement le 30 septembre 2014 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle durée de six ans; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015010291/15.

(150010699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 janvier 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société VAHINA pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010289/17.

(150011245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Tulsi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 91, Muehlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 172.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015010275/10.

(150011641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Wefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 146.390.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010305/10.

(150011220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Vista International Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.422.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A. la Fiduciaire Benoy Kartheiser Managements S.à.r.l., ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010302/12.

(150010929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

VFA Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 177.558.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.12.2014*

Les actionnaires de la société VFA Capital Investments S.A. réunis le 30.12.2014 au siège social a décidé ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu'il appartiendra.

Fait à Luxembourg, le 30.12.2014.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2015010298/22.

(150010973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Um Schlass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6616 Wasserbillig, 45, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 74.704.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010277/9.

(150011563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Um Schlass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6616 Wasserbillig, 45, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 74.704.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010278/9.

(150011564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Versailles International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 171.802.

Suite à un transfert de siège social, il convient de modifier l'adresse de Sandrine Anton précédemment au 35 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par:

1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange

Leudelange, le 19 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015010285/13.

(150011147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Van Genechten Packaging International, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 187.946.

Extract of the Resolutions taken by the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held on January 14, 2015

- Mrs. Ingeborg Plochaet, Director, with address in UK-HP92TN Beaconsfield, 1, Jevington Place, Penn Road, Mr. Pierre Detry, Senior Executive, with address in Poland-05-520 Konstancin - Jeziorna, Ul. 19 Niemena and Mr. Alain Renard, companies' Director, with address in L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower are appointed as additional Directors.

- Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of 2017.

January 14, 2015.

Certified true and accurate

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 janvier 2015

- Madame Ingeborg Plochaet, Directrice, domiciliée à UK-HP92TN Beaconsfield, 1, Jevington Place, Penn Road, Monsieur Pierre Detry, Senior Executive, domicilié à Pologne-05-520 Konstancin - Jeziorna, Ul. 19 Niemena et Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, domicilié à L-8321 Olm 17 rue Eisenhower sont nommés nouveaux Administrateurs.

- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Le 14 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour Van Genechten Packaging International S.A.

Référence de publication: 2015010284/23.

(150010754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Um Schlass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6616 Wasserbillig, 45, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 74.704.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010279/9.

(150011565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Transalliance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 32.666.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010272/10.

(150010621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Totales, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 115.989.

EXTRAIT

Par acte sous seing privé de cession de parts sociales en date du 31 décembre 2014, les résolutions suivantes ont été prises:

L'intégralité des parts sociales de la société ont été vendues à Madame COSSTIKIAN Melika épouse GEORGEL, secrétaire, née le 17 janvier 1973 à Nancy (France) et domiciliée 12 rue de Bellevue F-54500 Vandoeuvre-lès-Nancy (France).

Madame COSSTIKIAN Melika épouse GEORGEL est donc la propriétaire légitime des 100 parts sociales composant le capital social de la société TOTALES SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015010270/17.

(150011734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Tiepolo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.951.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 Août 2014

En date du 5 Août 2014, le Conseil d'Administration a décidé de coopter, avec effet 5 Août 2014, Monsieur Ubaldo Migliorati, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée ordinaire des Actionnaires, en remplacement de Monsieur Edoardo Tubia, démissionnaire.

Certifié sincère et conforme

TIEPOLO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2015010268/18.

(150011588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Carcajou Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 147.364.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 décembre 2014:

La société anonyme de droit luxembourgeois FIDU-CONCEPT Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg - 36, avenue Marie-Thérèse (RCS Luxembourg B 38.136) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009581/14.

(150010656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AltaLux Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.118.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 décembre 2014

1. Melle Stéphanie MEYER a démissionné de son mandat de gérante.

2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AltaLux Italy S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015009423/16.

(150011193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

VF Sourcing Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.300.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.422.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 13 janvier 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 13 janvier 2015:

Madame Stéphanie Jung-Schut, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 13 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice S. Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Fabrice S. Rota, gérant de catégorie A;
- Monsieur Ryan K. Smith, gérant de catégorie B;
- Madame Helen H. Haigh, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Sourcing Latin America S.à r.l.

Fabrice S Rota

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2015009372/24.

(150010385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Bellevue Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 117.391.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Décembre 2014

1. Décharge a été donnée au liquidateur et la clôture de la liquidation a été prononcée.
 2. Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de United International Management S.A., 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg pendant cinq ans.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour Bellevue Real Estate Development SA (liquidée)

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015009521/17.

(150011267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Digital Services XL 2 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 193.628.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XL 2 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 12th of January 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XL (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number in the process of being registered with the R.C.S. Luxembourg (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XL 2 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 12th of January 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XL 2 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 12. Januar 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XL (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) wurde beantragt (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XL 2 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 12. Januar 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015007811/77.

(150009435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

M.B.&A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.108.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014, la démission de M. Jean-Pierre Mans de sa fonction de gérant et la nomination de M. Yves Paul, né le 30 juillet 1974 à Cambrai (France) et demeurant 111, domaine de la Vigne à 59910 Bondues (France) en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

La gérance

Référence de publication: 2015007325/14.

(150008270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

DJ Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.034.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October,
Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on 9 February 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on 17 December 1945, with address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

(together the "Shareholders"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of two proxies given under private seal,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the appearing parties are the shareholders of DJ Manhattan Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.034, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1861 on 29 July 2008, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association number 2353 on 3 September 2014 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty one million sixty six thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 31,066,791.-) by the cancellation of three million one hundred twenty one thousand seven hundred and ninety one (3,121,791) Class A shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class B shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class C shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class D shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class E shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class F shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class G shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class H shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class I shares and three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Delegation of the modalities of the payment of the cancelled shares to the board of managers of the Company;

3. Amendment of the Company's articles of association (the "Articles") to reflect the cancellation of shares and the capital reduction;

4. Proxies; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty one million sixty six thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 31,066,791.-), so as to bring it from its present amount of thirty one million eighty six thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 31,086,791.-), divided into three million one hundred twenty three thousand seven hundred and ninety one (3,123,791) Class A shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class B shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class C shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class D shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class E shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class F shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class G shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class H shares, three million one hundred and seven thousand (3,107,000) Class I shares and three million one hundred and

seven thousand (3,107,000) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), divided into two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares, two thousand (2,000) Class E shares, two thousand (2,000) Class F shares, two thousand (2,000) Class G shares, two thousand (2,000) Class H shares, two thousand (2,000) Class I shares, two thousand (2,000) Class J shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, by the cancellation of three million one hundred twenty one thousand seven hundred and ninety one (3,121,791) Class A shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class B shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class C shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class D shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class E shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class F shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class G shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class H shares, three million one hundred and five thousand (3,105,000) Class I shares and three million one hundred and five thousand 4 (3,105,000) Class J shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the “Capital Decrease” and the “Cancelled Shares”).

Second resolution

The Shareholders RESOLVE that the modalities of the Capital Decrease and payment of the Cancelled Shares shall be enacted by the board of managers of the Company.

Third resolution

As consequence of the foregoing resolutions and of the Capital Decrease, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5.1. of the Articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into:

- Two thousand (2,000) class A shares;
- Two thousand (2,000) class B shares;
- Two thousand (2,000) class C shares;
- Two thousand (2,000) class D shares;
- Two thousand (2,000) class E shares;
- Two thousand (2,000) class F shares;
- Two thousand (2,000) class G shares;
- Two thousand (2,000) class H shares;
- Two thousand (2,000) class I shares;
- Two thousand (2,000) class J shares;

each share having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the Capital Decrease, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about three thousand Euros (3,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing people signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt et un octobre,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

M. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

Mme Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, sans profession, née à Jocotitlan, Mexico, le 17 décembre 1945, demeurant à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

(dénommés ensemble les "Associés"),

dûment représentés par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée DJ Manhattan Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.034, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1861 du 29 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association numéro 2353 du 3 septembre 2014 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de trente et un millions soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 31.066.791.-) par l'annulation de trois millions cent vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-onze (3.121.791) parts sociales de Classe A, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe B, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe C, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe D, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe E, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe F, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe G, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe H, trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe I et trois millions cent cinq mille (3,105,000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Délégation des modalités du remboursement des parts sociales annulées au conseil de gérance de la Société;

3. Modification des statuts (les «Statuts») pour refléter l'annulation de parts sociales et la réduction de capital;

4. Procurations; et

5. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par les Associés, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente et un millions soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 31.066.791.-) aux fins de l'amener de son montant actuel de trente et un millions quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 31.086.791.-), divisé en trois millions cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze (3.123.791) parts sociales de Classe A, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe B, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe C, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe D, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe E, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe F, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe G, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe H, trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe I et trois millions cent sept mille (3,107,000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe D, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe F, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe G, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe H, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe I, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), par l'annulation de trois millions cent vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-onze (3.121.791) parts sociales de Classe A, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe B, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe C, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe D, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe E, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe F, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe G, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe H, trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe I et trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (la «Réduction de Capital» et les «Parts Sociales Rachetées»).

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT que les modalités de Réduction de Capital et le remboursement des Parts Sociales Annulées seront établies par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et de la Réduction de Capital, les Associés DECIDENT de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-) divisé en:

- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe A,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe B,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe C,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe D,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe E,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe F,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe G,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe H,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe I,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.»

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter la réduction de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à trois mille Euros (3.000.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont les noms, noms de baptême, états civils et adresses sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50468. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007838/207.

(150009186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

AJ Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9273 Diekirch, 12, Op der Schleed.

R.C.S. Luxembourg B 138.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009472/10.

(150011398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Fountainhead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.519.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Carl Magnus Nilsson Holding AB, a company duly organized under the laws of Sweden having its registered office at c/o Nilsson, Framnäs vägen 8 B, S-182 63 Djursholm, Sweden, with registration number 556983-8864 (The Sole Shareholder)

represented by Mrs Rachida MARTINOT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Fountainhead S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number RCS Luxembourg B 74.519 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated February 3, 2000, published in the Mémorial of June 14, 2000 under the number of 420 (the "Company"). The articles of incorporation were last modified pursuant to a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, then notary in Luxembourg, on June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of September 14, 2002 under the number of 1338.

All the five hundred shares (500) of the Company with a par value of twenty five EURO (EUR 25,-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred EURO (EUR 12,500,-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Bill Erling Andreasson as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Bill Erling Andreasson, born on 7 December 1941 in Villstad (Sweden), with professional address at Västra Trädgårdsgatan 11 A, S-111 53 Stockholm, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Sole Shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Carl Magnus Nilsson Holding AB, une société de droit suédois ayant son siège social à c/o Nilsson, Framnäs vägen 8 B, S-182 63 Djursholm, Suède et enregistrée sous le numéro 556983-8864,

ici représentée par Madame Rachida MARTINOT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2014.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Fountainhead S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 74.519, constituée par un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 14 juin 2000 sous le numéro 420 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2002 publiés le 14 septembre 2002 au Mémorial sous le numéro of 1338.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de Mr Bill Erling Andreasson en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer de Mr Bill Erling Andreasson, né le 7 décembre 1941 à Villstad (Suède), avec adresse professionnelle au Västra Trädgårdsgatan 11 A, S-111 53 Stockholm, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Associé Unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation faite à la mandataire de la partie comparante, la mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63651. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007943/145.

(150009073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Optimax International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.389.

Hiermit kündigen wir den mit der OPTIMAX INTERNATIONAL S.A. (R.C. B 146389 Luxembourg) am 13.02.2012 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 20.01.2015 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

5, an de Laengten, L - 6776 Grevenmacher

Grevenmacher, den 19.01.2015.

W+ST STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG GMBH

Référence de publication: 2015010039/12.

(150011304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Nicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.
R.C.S. Luxembourg B 114.331.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010029/9.

(150011594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Quantum Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 191.770.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010121/10.

(150011367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Artois Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 176.495.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 06 janvier 2015

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 18 rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009502/13.

(150011391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

EIC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 187.530.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

8900973 Canada Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1067 Sherwin Road, Winnipeg (Manitoba, Canada), MB R3H 0T8, registered under Corporation number 890097-3 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Emmanuel Reveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse by virtue of a proxy dated December 15, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of EIC Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 187.530, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on May 14, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2086 on August 7, 2014 (the "Corporation").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, according to the agenda below:

Agenda

- a.i.1. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation;
- a.i.2. Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Corporation;
- a.i.3. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Corporation;
- a.i.4. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of USD 851,187.- (eight hundred fifty one thousand one hundred eighty seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) to the amount of USD 871,187.- (eight hundred seventy one thousand one hundred eighty seven US Dollars) represented by the existing 20,000 (twenty thousand) ordinary shares and by the issue of 851,187 (eight hundred fifty one thousand one hundred eighty seven) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;
- a.i.5. Allocation of the amount of USD 85,119.- (eighty five thousand one hundred nineteen US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Corporation;
- a.i.6. Subscription and payment of all the MRPS, with a share premium attached to the MRPS of USD 84,182,365.- (eighty four million one hundred eighty two thousand three hundred sixty-five US Dollars) and the allocation of the amount of USD 85,119.- (eighty five thousand one hundred nineteen US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Corporation by the Sole Shareholder, by the contribution in kind of a claim;
- a.i.7. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect the planned corporate capital increase;
- a.i.8. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to amend article 5 of the articles of incorporation of the Corporation which shall be read as follows:

« Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred shares (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to Shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and
- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares' share premium account (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid.

5.6 Capital contribution made without issuance of Ordinary Shares shall be booked in the account connected to the Ordinary Shares, (identified as the "Ordinary Shares Account 115") and such capital contribution shall remain attached to the Ordinary Shares.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are neither converted or retracted, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (the “Final Mandatory Redemption Date”);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) the holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares (the “Redemption Price”) equal to:

1. the par value of the redeemed shares; plus
2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus
3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares’ Share Premium Account equal to the amount of the Mandatory Redeemable Preferred Shares’ Share Premium Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption; plus
4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as such expression is defined in article 5.11 below) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.8 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible either into Ordinary Shares or shares of another class of Mandatory Redeemable Preferred Shares to be created by the shareholders of the Corporation (the “New Class of Mandatory Redeemable Preferred Shares”) pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares or into shares of the New Class of Mandatory Redeemable Preferred Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted to the fair market value equivalent of Ordinary Shares or shares of the New Class of Mandatory Redeemable Preferred Shares equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Preferred Shares’ Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares’ Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares or shares of the New Class of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

5.9 The holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to the (i) fixed interest income (including any payment for penalties) derived from the receivables financed by the Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any attached Mandatory Redeemable Preferred Shares’ Share Premium Account) minus (ii) a gross margin of 19.78 bps calculated on the principal amount of these receivables. The annual cumulative dividend shall be calculated on the daily total of issued Mandatory Redeemable Preferred Shares par value and attached share premium (if any) during the course of the Corporation’s financial year.

5.10 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will only be entitled to dividend payments provided that the Corporation has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or their holder; or
- (iii) the Corporation is wound-up.

5.11 Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (the “Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account”).

5.12 In case of dissolution of the Corporation, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.»

Second resolution

The Sole Shareholder decided to amend article 14 of the articles of incorporation of the Corporation which shall be read as follows:

« **Art. 14. Powers and voting rights.**

14.1 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Corporation by a unanimous vote. A meeting of shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.2 Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Ordinary Shares.

Where the Corporation has a sole shareholder, holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares are only entitled to limited voting rights. Holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares can only vote on the following restricted matters:

- the issue of new Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- the determination of the rate of the cumulative preferred dividend attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the Mandatory Redeemable Preferred Shares over the Ordinary Shares; and
- the conversion of Mandatory Redeemable Preferred Shares into Ordinary Shares or into New Class of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Where the Corporation has more than one shareholder, each Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to an identical voting right together with the Ordinary Shares and each Mandatory Redeemable Preferred Shares holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Where the Corporation has more than one shareholder, such shareholder shall have all powers that would otherwise be conferred on the general meeting of the shareholders and has sole authority to approve and adopt shareholder resolutions.

Where there is more than one shareholder, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights proportionate with his shareholdings.

14.3 The Corporation will recognize only one holder per Share.

14.4 The shareholders exercise all the powers allocated to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law.

14.5 The decisions of the sole shareholder or of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.6 In addition, contracts entered into between the sole shareholder, or of the shareholders, as the case may be, and the Corporation, represented by the shareholders, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.»

Third resolution

The Sole Shareholder decided to amend article 18 of the articles of incorporation of the Corporation which shall be read as follows:

“ **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the meeting of shareholders, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

18.3 The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Corporation's capital by the holder of such shares.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of USD 851,187.- (eight hundred fifty-one thousand one hundred eighty-seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) to the amount of USD 871,187.- (eight hundred seventy-one thousand one hundred eighty-seven US Dollars) represented by the existing 20,000 (twenty thousand) ordinary shares and 851,187 (eight hundred fifty-one thousand one hundred eighty-seven) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decided to issue 851,187 (eight hundred fifty-one thousand one hundred eighty-seven) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS of USD 84,182,365.- (eighty-four million one hundred eighty-two thousand three hundred sixty-five US Dollars) and the allocation of the amount of USD 85,119.- (eighty-five thousand one hundred nineteen US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Corporation.

Sixth resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Emmanuel Reveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on December 15, 2014 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 851,187 (eight hundred fifty-one thousand one hundred eighty-seven) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 851,187.- (eight hundred fifty-one thousand one hundred eighty-seven US Dollars);
 - pay a share premium attached to MRPS amounting to USD 84,182,365.- (eighty-four million one hundred eighty-two thousand three hundred sixty-five US Dollars);
 - allocate to the MRPS legal reserve of the Corporation the amount of USD 85,119.- (eighty-five thousand one hundred nineteen US Dollars);
- by the contribution in kind of a claim amounting to USD 85,118,671.- (eighty-five million one hundred eighteen thousand six hundred seventy-one US Dollars) (the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claim excluding any real estate asset, this Claim being valued by the board of managers of the Corporation at the amount of USD 85,118,671.- (eighty-five million one hundred eighteen thousand six hundred seventy-one US Dollars).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claim has been given to the managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Corporation.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 871,187.- (eight hundred seventy one thousand one hundred eighty seven US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 851,187 (eight hundred fifty one thousand one hundred eighty seven) mandatory redeemable preferred shares (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 6,695.- (six thousand six hundred ninety-five euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 85,118,671.- (eighty-five million one hundred eighteen thousand six hundred seventy-one US Dollars) is valued at EUR 68,522,967.66 (sixty-eight million five hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-seven euro and sixty-six cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre,

Par devant Maître Roger Arrendorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

8900973 Canada Ltd., une société constituée et établie sous le droit Canadien ayant son siège social situé à 1067 Sherwin Road, Winnipeg (Ontario, Canada), MB R3H 0T8, inscrite sous le numéro Corporation 890097-3 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Emmanuel Reveillaud, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration du 15 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de EIC Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.530, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrendorff, notaire de résidence à Luxembourg le 14 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2086 le 7 août 2014 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

a.i.1.Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

a.i.2.Modification de l'article 14 des statuts de la Société;

a.i.3.Modification de l'article 18 des statuts de la Société;

a.i.4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 851.187,- (huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) à un montant de USD 871.187,- (huit cent soixante et onze mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires existantes et par l'émission de 851.187 (huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept) parts préférentielles obligatoirement rachetables (les «PPOR») d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

a.i.5. Allocation d'un montant de USD 85.119,- (quatre-vingt-cinq mille cent dix-neuf dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société;

a.i.6. Souscription et libération de toutes les PPOR, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 84.182.365,- (quatre-vingt-quatre millions cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-cinq dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 85.119,- (quatre-vingt-cinq mille cent dix-neuf dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par l'Associé Unique par l'apport en nature d'un droit à recevoir;

a.i.7.Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée;

a.i.8.Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 0 (zéro) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote comme indiqué à l'article 14 de ces statuts.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par paiements au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des Parts Ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 L'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres devra être comptabilisé dans le compte connecté aux Parts Ordinaires (le «Compte 115 Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (incluant, sans limite, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi) (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) si les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne sont jamais converties ou retirées, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont été émises (ci-après la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) (nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) le détenteur de toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées recevra un paiement en numéraire ou en nature par Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées (le «Prix de Rachat») égal à:

1. la valeur nominale des parts rachetées; plus

2. tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus

3. un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au montant du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables restant préalablement au rachat; plus

4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (tel que défini à l'article 5.11 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables restant préalablement au rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.8 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires ou en parts d'une autre catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables qui devra être créée par les associés de la Société (la «Nouvelle Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit la conversion de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires ou en parts de la Nouvelle Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties à la valeur équivalente de la valeur de marché des Parts Ordinaires ou de la Nouvelle Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires ou de parts de la Nouvelle Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables approprié.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.9 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura droit à un dividende annuel cumulatif égal au (i) revenu d'intérêt fixe (incluant tout paiement de pénalités) provenant de créances financées par les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (incluant tout Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables) moins (ii) une marge brute de 19.78 points de base calculée sur le montant principal de ces créances. Le dividende annuel cumulatif sera calculé sur base du montant total journalier de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises et de la prime d'émission y attachée (le cas échéant) au cours de l'exercice social de la Société.

5.10 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:

- (i) a distribution d'un dividende est approuvée; ou
- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou leur détenteur; ou
- (iii) la Société est dissoute.

5.11 Les bénéfices doivent être suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, et l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prend aucune décision de distribuer un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve parts privilégiées obligatoirement rachetables le «Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).

5.12 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.2 Chaque Part Ordinaire donne droit à un droit de vote identique et chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Ordinaires qu'il détient.

Lorsque la Société a un associé unique, les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont seulement des droits de vote limités. Les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peuvent uniquement voter sur les matières restrictivement énumérées comme suit:

- l'émission de nouvelles Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;
- la détermination du taux de dividende cumulatif préférentiel attaché aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;
- toute modification proposée relative au droit préférentiel de distribution en cas de liquidation, des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sur les Parts Ordinaires; et
- la conversion des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires ou en parts de la Nouvelle Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Lorsque la Société a plus d'un associé, chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable donne droit à un droit de vote identique ensemble avec les Parts Ordinaires et chaque détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables a des droits de vote proportionnels à son pourcentage de détention de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Lorsque la Société a un associé unique, cet associé aura tous pouvoirs autrement dévolus à l'assemblée générale des associés et aura l'autorité unique pour approuver et adopter les décisions d'associé.

Lorsqu'il y a plus d'un associé, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

14.3 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.4 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

14.5 Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.6 De plus, les contrats passés entre l'associé unique ou les associés, le cas échéant, et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 Dans le cas, d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces parts augmentées par les dividendes cumulés mais non payés, le Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi que le Compte de Réserve des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 851.187,- (huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) à un montant de USD 871.187,- (huit cent soixante et onze mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires existantes et 851.187 (huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 851.187 (huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 84.182.365,- (quatre-vingt-quatre millions cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-cinq dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 85.119,- (quatre-vingt-cinq mille cent dix-neuf dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

Sixième résolution

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 15 Décembre 2014 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité USD 851.187,- (huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 851.187,- (huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 84.182.365,- (quatre-vingt-quatre millions cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-cinq dollars américains);

- allouer à la réserve légale PPOR de la Société le montant de USD 85.119,- (quatre-vingt-cinq mille cent dix-neuf dollars américains);

par l'apport en nature d'un droit à recevoir d'un montant total de USD 85.118.671,- (quatre-vingt-cinq millions cent dix-huit mille six cent soixante et onze dollars américains) (le «Droit»).

Description de la contribution

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété du Droit excluant tout actif immobilier, ce Droit étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 85.118.671,- (quatre-vingt-cinq millions cent dix-huit mille six cent soixante et onze dollars américains).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur du Droit a été donnée au notaire et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Septième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à USD 871.187,- (huit cent soixante et onze mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 851.187 (huit cent cinquante et un mille six quatre-vingt-sept) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel qu'indiqué à l'article 14 de ces statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 6.695,- (six mille six cent quatre-vingt-quinze euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 85.118.671,- (quatre-vingt-cinq millions cent dix-huit mille six cent soixante et onze dollars américains) est évalué à la somme de EUR 68.522.967,66 (soixante-huit millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent soixante-sept virgule soixante-six euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signée avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 61452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007886/489.

(150008454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Brasa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 193.601.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third day of December.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. René FALTZ, lawyer, professionally residing at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, here represented by Mr. Laurent BARNICH, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these,

which proxy have been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "Brasa Investments S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the same municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary

measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The object of the Company is to hold the shares in subsidiaries and to support such subsidiaries either by providing parent company administrative services (e.g legal, accounting, etc. services) or by providing services related to the activities of the subsidiaries.

4.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

4.3 The Company may borrow funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

4.4 The Company may carry out commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (31,000.-EUR) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares without par value.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

6.4 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of all the others shareholders (the "Others Shareholders") which have a preemption right.

If one shareholder (the "Selling Shareholder") wants to sell his/her shares, he/she shall provide to the Others Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her shares to a third Party (the "Third Party"). Such notification shall include the number of shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price (which shall not exceed twice of the total amount of the net equity. It is understood that the total net equity is equal to the issued capital, the results of the financial year, the reserves and loss/profit carried forward. The total net equity will be based on a financial statement duly certified by the statutory auditor. The financial statement shall be less of six (6) months) and irrevocable offer to sell such shares to the others shareholders at the same price.

The Others Shareholders shall have the right to acquire the offered shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

In no case, the shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholders in the share capital of the Company. Should one of the remaining shareholders not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not be exactly proportional to the number of shares on which the

right of pre-emption is exercised, the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of June. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the Meeting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax

or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

13.3 The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company; in their function as simple mandatories, they are responsible only for the execution of their mandate. The Company will have to compensate any director or agent and his heirs, executant and managing, for all damage or compensations having to be paid by him/her as well as the expenditure or the costs reasonably engaged by him/her, consequently or in relation to any action, lawsuit or procedures by the way of which he/she could be involved because of his/her quality or old quality of manager or agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company where the Company is a Shareholder or a creditor, as long as this engagement is in conformity with the Articles of the Company and the applicable provisions of the Law of August 10th, 1915, as modified (the "Law").

The rights of compensation shall not exclude from other rights to which such director or agent could claim.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of directors is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of directors showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
René FALTZ, prenamed	1,000	EUR 31,000.-
TOTAL	1,000	EUR 31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand one hundred euro (1,100.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following person is appointed as Director:
 - Mrs. Micheline Spies, Accountant, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;
3. the following person is appointed as statutory auditor:
 - ERACO Ltd, with registered office at Tortola Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;
4. that the terms of office of the Director and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2020; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

M. René FALTZ, avocat demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, ici représenté par M. Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé,

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Brasa Investments S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir les actions de ses filiales et d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

4.3 La Société peut emprunter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles... La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

4.4 La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires sans valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

6.4 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime de tous les autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") qui bénéficient d'un droit de préemption.

Si un des actionnaires (le "Cédant") désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le "Tiers"). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix (qui ne doit pas excéder le double du montant total des fonds propres. Les fonds propres étant entendus comme comprenant le capital souscrit, le résultat de l'exercice en cours, les réserves et les bénéfices/pertes reporté(e)s. Ce montant sera calculé sur la base d'une situation de moins de six (6) mois et certifiée par le commissaire aux comptes) et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les Autres Actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des Actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'Assemblée.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après

l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

13.3 L'administrateur ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil d'administration est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil d'administration faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
René FALTZ, prénommé	1.000	EUR 31.000,-
TOTAL	1.000	EUR 31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, le comparant, ès-qualités qu'il agisse, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);

2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:

- Mme. Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:

- ERACO Ltd, une société ayant son siège social à Tortola Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. le siège social de la société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63642. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007698/549.

(150008884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Esteticar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5355 Oetrange, 8, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 193.605.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Madame DO NASCIMENTO ALVES Dairlany, femme de ménage, né le 28 juin 1981 à Minacu (Brésil), demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de Moutfort.

2. Monsieur RODRIGUES PEREIRA MOREIRA Luis, mécanicien, né le 3 avril 1980 à S SEBASTIAO DA PEDREIRA (P), demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de Moutfort.

Ici représentés par Monsieur Da Silva Antunes Antonio José, comptable, demeurant professionnellement à L-9175 Niederfeulen, 17B, rue de la Fail,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 décembre 2014 à Oetrange, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ESTETICAR LUXEMBOURG s.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Oetrange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de nettoyage, lavage et polissage écologique de la carrosserie des véhicules, ainsi que l'achat et la vente des produits de la branche.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Madame Do Nascimento Alves Dairlany, préqualifié	10 parts
- Monsieur Rodrigues Pereira Moreira Luis, préqualifié	90 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Rodrigues Pereira Moreira Luis, né le 3 avril 1980 à S Sebastiao Da Pedreira (P), demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de Moutfort, préqualifié.
- Est nommée gérante administrative, Madame Do Nascimento Alves Dairlany, préqualifiée.
- La société sera valablement engagée par la signature du gérant technique.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-5355 Oetrange, 8, rue de Moutfort.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Antunes Antonio José, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16823. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007911/106.

(150008913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.309.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Delta Hydrocarbons S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société Anonyme", established at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 124.309, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on January 17, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 621 on April 17, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on December 30, 2010 published in Memorial C, number 884, page 42426, on May 3, 2011.

There appeared

Upstream Capital Partners VI Limited., with registered office at Nicolaide Sea View City Arch Makania III and Kalogreau Corner 4 DI, 4th Floor, PO Box 40917, 6016 Larnaca, Cyprus (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company and
 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé/actionnaire unique de la société anonyme "Delta Hydrocarbons S.A." (la "Société"), ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.309, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 621 du 17 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, N°884, page 42426 du 3 mai 2011.

A comparu

Upstream Capital Partners VI Limited, avec siège social au Nicolaide Sea View City Arch Makania III and Kalogreau Corner 4 DI, 4th Floor, PO Box 40917, 6016 Larnaca, Chypre (l'«Actionnaire»),
ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société et
4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63802. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007827/113.

(150008779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Clear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 175.242.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "MULLER & ASSOCIÉS GROUP S.A R.L", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109113,

dûment représentée par son gérant Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "CLEAR S.A.", établie et ayant son siège social à L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175242, (la "Société"), a

été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 826 du 8 avril 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de l'Actionnaire unique à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/301. Reçu soixante-quinze euros 150,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007042/62.

(150007521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Careland Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.697.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Careland Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 168699,

Ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit-ci avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

1.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «Careland Luxco 2 S.à r.l.», avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168697, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1480 du 13 juin 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

3.- Que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et auront pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

5.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

6.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 5.

7.- Que la comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

8.- Que décharge est donnée à la gérante de la Société.

9.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-5363 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2014. Relation GRE/2014/5425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015007009/48.

(150007469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Innov'ICTion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelage, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.574.

L'an deux mil quatorze

Le dix-sept décembre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Auban DERREUMAUX, consultant, né à Cambrai (France) le 29 août 1984, demeurant à F-57100 Thionville, 16 rue Charles Hermite.

2) Monsieur Yvan BARNABAUX, consultant, né à Reims (France) le 9 avril 1985, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 25 rue Sinzig am Rhein.

Lesquels comparants déclarent que le nommé sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Innov'ICTion sàrl» (Matricule 20132420972), avec siège social à L-3480 Dudelage, 24 rue Gaffelt;

inscrite au Registre de commerce sous le numéro B177.574;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Dudelage, en date du 8 mai 2013, publié au Mémorial C de 2013, page 80.013.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Monsieur Auban DERREUMAUX, prèdit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Yvan BARNABAUX, prèdit, ici présent et ce acceptant, DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limité «Innov'ICTion sàrl».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 6.250.-). Montant que Monsieur Auban DERREUMAUX, prèdit, reconnaît par les présentes avoir reçu de Monsieur Yvan BARNABAUX, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution:

Suite à la prédite cession de parts sociales le paragraphe Souscription et Libération est à lire comme suit:

«Souscription et Libération

Monsieur Auban DERREUMAUX, prèdit	250 parts
Monsieur Yvan BARNABAUX, prèdit	250 parts
Total:	500 parts

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces».

Troisième résolution:

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Aucune cession de parts sociales à un tiers ne peut être effectuée que du consentement des deux associés.

Les associés ont un droit de préemption qui sera exercé comme suit:

a.- tout associé qui désire vendre ses parts sociales en totalité ou partiellement, doit communiquer à l'autre associé, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société, le nombre de parts sociales qu'il désire céder, le prix, les conditions et les modalités de paiements.

b.- dans les vingt jours à partir de la réception de la lettre recommandée l'autre associé doit informer l'associé qui veut vendre qu'il veut exercer le droit d'acquérir les parts sociales offertes au prix indiqué, par lettre recommandée avec accusé de réception.

c.- dans les dix jours à compter du délai indiqué ci-avant l'associé informera l'associé-vendeur si le droit de préemption sera exercé et, en cas d'exercice, contrôlera l'exécution du transfert des parts sociales.

d.- si le droit de préemption n'a pas été exercé l'associé-vendeur est libre de vendre toutes les parts sociales à une tierce personne aux prix et conditions offertes originairement.»

Quatrième résolution:

Les associés décident d'ajouter un article 7 aux statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société ni de s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.»

Cinquième résolution:

Les associés décident d'ajouter un article 8 aux statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé gérant survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaires des parts de leur auteur.

L'associé survivant sera seul gérant avec les pouvoirs les plus étendus. Son traitement annuel fixé sera augmenté d'un tiers.

Toutefois dans le cas où l'associé décédé ne laisserait pas d'enfants ou descendants d'eux, l'associé survivant aura la faculté de racheter la totalité des parts dépendant de la succession à la charge de faire connaître son intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de deux (2) mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé par les intéressés sur les bases du dernier bilan dont sera à déduire les éventuelles créances encore existantes à l'égard d'une compagnie d'assurances.

La somme revenant aux héritiers de l'associé décédé sera payée par l'associé survivant en 20 fractions semestrielles, sans intérêts.»

Sixième résolution:

Les associés décident d'ajouter un article 9 aux statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 9.** En cas d'incapacité légale ou physique permanente et dûment constatée d'un des associés, l'autre associé sera seul gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

Le traitement annuel ne sera payé qu'à ce dernier et sera augmenté d'un tiers.».

Septième résolution:

Les associés décident d'ajouter un article 9 aux statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.»

Huitième résolution:

Les associés décident de faire une renumérotation des articles 7, 8 et 9 des anciens statuts, à savoir:

« **Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Neuvième résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de Dudelange à L-3364 Leudelage, 1, rue de la Poudrerie.

Dixième résolution:

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Leudelage.».

Onzième et dernière résolution:

Les associés décident de nommer gérant technique de la société Monsieur Auban DERREUMAUX, consultant, né à Cambrai (France) le 29 août 1984, demeurant à F-57100 Thionville, 16 rue Charles Hermite.

Les associés décident de nommer gérant administratif de la société Monsieur Yvan BARNABAUX, consultant, né à Reims (France) le 9 avril 1985, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 25 rue Sinzig am Rhein.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique, à savoir Monsieur Auban DERREUMAUX.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de DEUX MILLE EURO (Euro 2.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Derreumaux, Barnabaux, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17759. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 05 janvier 2014.

Référence de publication: 2015007237/111.

(150007705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

NYLCAP Mezzanine III 2012 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009173/9.

(150009629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Lagor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.476.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

“LEVIRTH LLC.”, having its registered office at 911 Central Avenue, 101 Albany, New-York 12206, State of New York, USA, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of New York under number 090626000515,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

That the public limited company (“société anonyme”) “LAGOR INVESTMENTS S.A.”, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1398 of 8 July 2010, registered at the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, under section B and number 153476 (the “Company”);

That the share capital of the Company is currently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) ordinary shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;

That the company LEVIRTH LLC, pre-named, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That LEVIRTH LLC, pre-named, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LEVIRTH LLC, une société de droit privé, ayant son siège social au 911 Central Avenue, 101 Albany, New-York 12206, Etat de New York, Etats-Unis, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de New York sous le numéro 090626000515,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu de d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme "LAGOR INVESTMENTS S.A.", avec siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1398 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 153476 (la "Société");

Que le capital de la Société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

Que LEVIRTH LLC, prénommée, est l'associé unique de la Société;

Que l'associé unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que LEVIRTH LLC, prénommée, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence le 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015 2LAC/2015/284. Reçu cent cinquante euros 75,00 €. Amendes: 75,00€ / 150,00€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008154/89.

(150008397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Concept & Sales s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 13, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 53.987.

L'an deux mille quatorze, le dix décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

ONT COMPARU

1. Monsieur Jean-Marie DANCE, demeurant 64, boulevard de la Dodaine, B-1400 Nivelles (Belgique); et,
2. Monsieur Yves GEENS, demeurant 13, rue d'Asselborn, L-9907 Troisvierges (Grand Duché de Luxembourg) (ci-après désignés ensemble par les «Associés»).

dûment représentés par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux (2) procurations sous seing privée lui-délivrées

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la Société à responsabilité limitée CONCEPT & SALES S.à r.l., ayant son siège social à 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53987, constituée suivant acte reçu par le Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en remplacement de son confrère dûment empêché, Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 22 février 1996 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 238 du 11 mai 1996; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 26 mai 2005 publié au Mémorial C numéro 1022 du 12 octobre 2005.

Les Associés, agissant en tant que tel, par la présente adoptent les résolutions écrites suivantes, déclarent et demandent au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour l'établir au 13, rue d'Asselborn, L-9907-Troisvierges et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Troisvierges. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. SECKLER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60004. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Signée par Me Joëlle BADEN, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de feu Joseph ELVINGER.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015007053/48.

(150008118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Cartom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.

R.C.S. Luxembourg B 113.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009585/10.

(150011686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

The United Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 187.985.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société The United Property Group S.à r.l., 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a pris fin en date du 29 décembre 2014 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015009332/12.

(150010568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.